AUTORISATION pour l'examen de votre situation lors de l'Instance Locale de Concertation (ILC)

L'instance locale de concertation rassemble les professionnels intervenant directement ou indirectement auprès de vous dans le but de permettre une analyse clinique et pluridisciplinaire de la situation, de coordonner des interventions et de tenter de prévenir tout risque de complexité, d'aggravation de la situation.

Comme indiqué dans la notice explicative, tout professionnel, quels que soit son statut, sa mission ou sa fonction, participant aux Instances Locales de Concertation (ILC) s'engage à la discrétion professionnelle et au secret professionnel.

Je soussigné(e),	
NOM :	
PRENOM :	
Actuellement suivi par :	
Autorise que ma situation soit présentée par professionnel ou le service/établissement) au cours d'une Instance lo	
Fait à	Le

Signature